

<b>Zeitschrift:</b>	Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
<b>Band:</b>	36 (1922)
<b>Heft:</b>	3-4
<b>Artikel:</b>	Lettres d'armoiries et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises [suite]
<b>Autor:</b>	Amman, Alfred d'
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-744940">https://doi.org/10.5169/seals-744940</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Lettres d'armoiries et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises.

par ALFRED d'AMMAN.

(Suite.)

**51. de Diesbach, 1718.** Charles VI, élu empereur romain concède aux frères Jean-Frédéric-Roch et François-Philippe, barons de et à Diesbach, et à leurs descendants des deux sexes, le titre de comte de l'empire avec le prédicat de Haut et Bien né (Hoch und Wohlgeboren) ; il augmente leurs armoiries ; le 7 avril 1718, à Vienne.

Original, en texte allemand, avec sceau impérial attaché, dans les archives de la famille de Fégely-Vivy, en possession de M. Albert de Maillardoz à Fribourg<sup>1</sup>.

*Motifs de la concession.* Elle est faite en considération de ce que, de temps immémorial, c'est-à-dire depuis plus de cinq cents ans, la famille de Diesbach a occupé les plus hautes situations en Suisse et dans le Saint Empire romain, dans la magistrature et l'armée ; en particulier, en considération des services fidèles et courageux qu'ont rendus aux prédécesseurs de l'empereur Charles VI et aux archiducs d'Autriche, en temps de paix et en temps de guerre, en différentes ambassades, négociations de paix et expéditions de guerre, les aïeux des frères Jean-Frédéric-Roch, général-major<sup>2</sup> et François-Philippe, barons de et à Diesbach.

Suit l'énumération des Diesbach qui se sont illustrés auprès des empereurs, à commencer par *Rodolphe*, lequel, selon une tradition, aurait en 1191 accompagné en Terre Sainte le duc Berchtold de Zähringen ; en suivant avec *Nicolas*, colonel d'un régiment impérial, qui reçut en 1434 de l'empereur Sigismond, pour services de guerre rendus en cette même année en Hongrie, un anneau sur lequel étaient gravés deux lions, emblème introduit alors dans ses armoiries ; *Louis*, créé chevalier par l'empereur Maximilien au cours d'une expédition en Toscane en 1496, gouverneur de Neuchâtel et Valengin ; *Guillaume*, envoyé en 1492 par la République de Berne auprès de l'empereur Maximilien à Constance, de même en 1495 à la diète de Worms, et en 1499 au congrès de Bâle ; enfin avec *François-Philippe* et *Jean-Frédéric Roch*, lesquels furent constamment dévoués au Saint Empire et à l'archiduché d'Autriche, ce dernier ayant formé un régiment suisse au service de la Hollande, défendu la forteresse de Bonn contre les troupes françaises, fait campagne en Hongrie contre les Turcs au siège de Temesvar et de Belgrade, et reçu le commandement de trois régiments sous les ordres du duc Alexandre de Wurtemberg.

Libellé des armoiries augmentées : « Einen mit einer gräfflichen Cron und rechter seits mit roth und weiss, und lincker mit schwartz und gelb vermischten helmsdecken gezierten quartirten Schildt, in dessen hinter unter und vorder obern,

<sup>1</sup> Contrairement à ce qui est dit, dans le *Chartrier de la maison de Diesbach* (par Ch. de Ghellinck, Gand. 1889), l'original n'est pas dans les archives de la famille de Diesbach-Torny ; il était en possession du dernier des Diesbach-Steinbrugg, François-Philippe-Xavier, mort à Heitenried, le 30 septembre 1820, qui institua ses domestiques pour héritiers universels ; ceux-ci le donnèrent à Philippe de Fégely de Vivy, beau-frère du défunt.

<sup>2</sup> Traduction du terme allemand « General-Wachtmeister ».

halb roth halb weiss der lenge nach abgetheilten feldung, ein im rothen Feld weiss, und im weissen rother halber mondschein; in der vordern untern schwarzen feldung ist die gelb oder goldfarbe Steige, vom rechten bis lincken und in der hinter obern vom lincken bis rechten eck, zwey auff- und einwerts steigende gelb oder goldfarbe Löwen mit aufgespörten rachen, roth ausschlagenden zungen und hinder sich auf gewundenen doppletten schwantz zu ersehen; auf dem schildt ein rother hueth mit weissen hermlin futer überschlagenen Stulp, ober demselben eine mit drey roth und zwey weissen oder silber farben Straussen federn besteckte halb rothe halb weisse Kugel worinn der unten im Schildt beschriebene Mondschein abzunehmen, an jeder seithen des Schildts ein zum grünen gestellter Löw mit denen vorderen Brancken den Schildt halten; als dan solch gräffliches Wapen und Cleinod in mitte dieses unsers kayserlichen libel-weiss geschriebenen Briefs gemalet und mit farben eigentlicher entworffen ist.»

Blasonnement des armoiries augmentées : *écartelé ; aux 1 et 4 parti de gueules et d'argent au croissant de l'un à l'autre ; aux 2 et 3, de sable à la bande vivrée d'or accostée de deux lions du même, lampassés de gueules, et posés dans le sens de la bande ; écu timbré d'une couronne à sept fleurons soutenant un chapeau de gueules, retroussé d'hermine et sommé d'une boule, partie de gueules et d'argent au croissant de l'un à l'autre et ornée de cinq plumes d'autruche alternant de gueules et d'argent ; lambrequins : de gueules et d'argent à dextre, de sable et d'or à senestre ; supports : deux lions (voir fig. 1).*

En me référant à ce que j'ai dit des exposés pompeux introduits dans les diplômes du 18<sup>e</sup> siècle, je me borne à relever les trois énoncés suivants :

1. Participation d'un Rodolphe Diesbach dans la suite du duc Berchtold de Zähringen à une croisade en 1191; tandis que l'existence même de ce Rodolphe est incertaine, il a été établi que Berchtold V de Zähringen ne fit point la troisième croisade<sup>1</sup>.

2. Affirmation que depuis le commencement du 13<sup>e</sup> siècle la famille Diesbach ait occupé les plus hautes situations en Suisse; elle doit subir un recul de deux siècles.

3. Don de l'empereur Sigismond à Nicolas de Diesbach en 1434 d'un anneau portant la gravure des deux lions figurant dans les armoiries de Diesbach; j'ai relaté dans l'article relatif au diplôme concédé en 1434 à Nicolas de Diesbach et à ses fils que, selon l'historien W. F. de Mülinen, ces lions proviennent des armoiries des Kybourg auxquels Nicolas de Diesbach succéda dans la seigneurie de Diessenberg ou de Diesbach.

La carrière militaire de Jean-Frédéric de Diesbach est esquissée malicieusement par son contemporain Nicolas-François-Joseph d'Alt dans l'*Histoire des Helvétiens*<sup>2</sup>; puisque Diesbach venait à peine de mourir (1751) lorsque le volume y relatif fut publié (il vivait probablement encore lorsqu'il fut composé), on doit considérer cette relation comme vérifique. « Plus le baron de Diesbach essayait de disgrâce », dit-il, « plus il s'approchait de la grande fortune qu'il a faite. Sa carrière militaire » eut ses débuts en France; il se comporta très bien au siège de Lille en 1708; au

<sup>1</sup> v. Heyck, Geschichte der Herzoge von Zähringen, Freiburg in B. 1891, p. 429-430.

<sup>2</sup> Tome 10 (1753), p. 686.

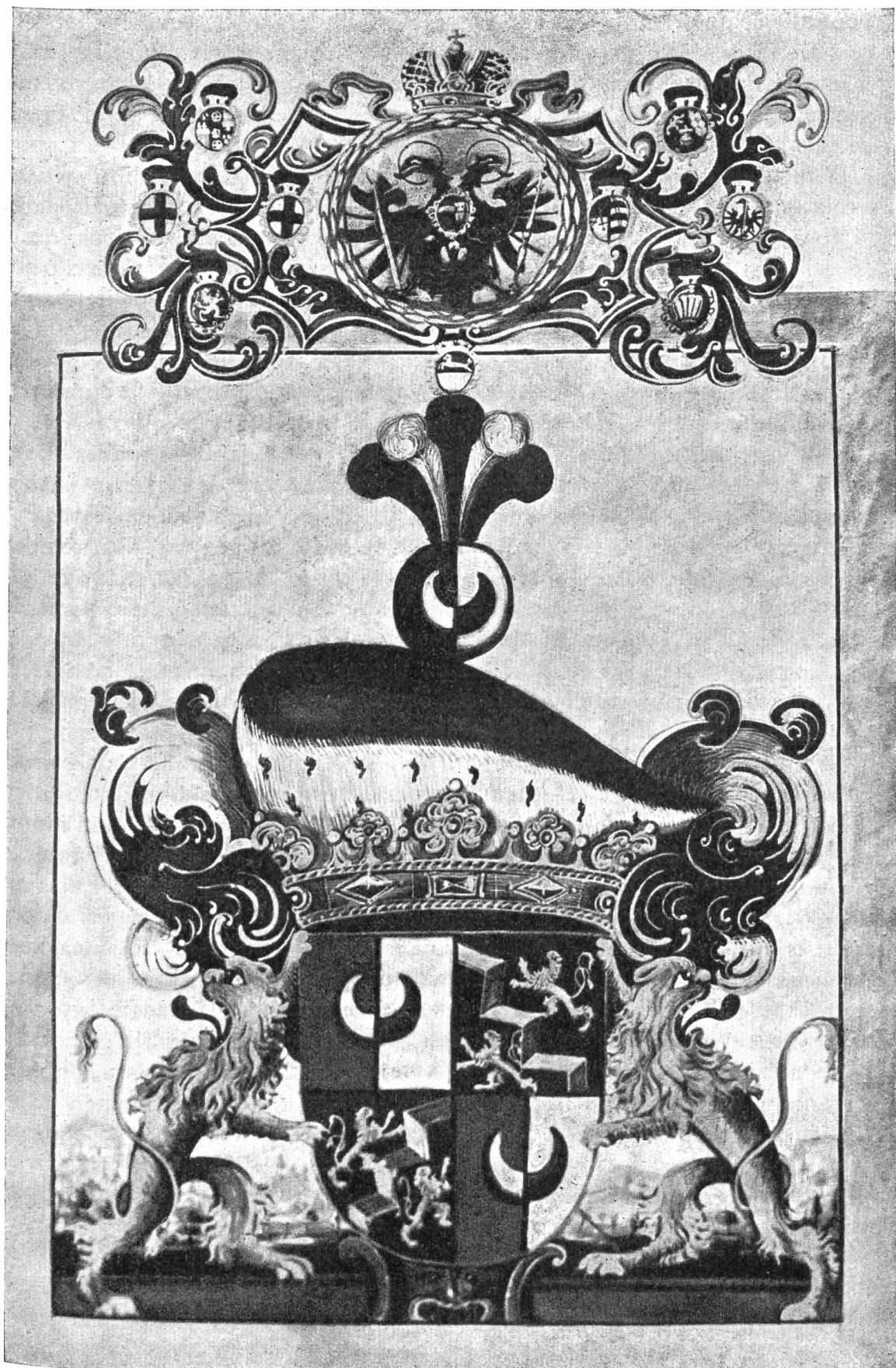


Fig. 1. — Armoiries peintes sur le diplôme accordé aux frères J. F. R. et F. P. de Diesbach en 1718.

» bout de quelques années, voyant que certains officiers ayant servi avec lui dans ce siège recevaient le grade de colonel, il estima, que ses services méritaient la même récompense. Il mit donc le marché à la main au duc du Maine, colonel-général des Suisses et Grisons, en lui posant cette alternative : ou bien le brevet de colonel ou bien le congé. Ce fut le congé qui fut donné. »

D'Alt relate encore l'exclusion du Conseil des Deux Cents à Fribourg prononcée contre lui parce qu'il enrôla ensuite un régiment pour le service de la Hollande.

Voici, tirées de diverses sources<sup>1</sup> des précisions plus nombreuses sur sa vie. C'est en 1695 qu'il entra au service de France; ceci se déduit du certificat que lui donna, le 22 septembre 1710, le duc du Maine sur sa belle conduite dans la défense de Lille, certificat dans lequel il est fait état qu'il servait depuis quinze ans ; en décembre 1703 il est second lieutenant dans la compagnie de Stuppa au régiment des gardes, puis il passe au régiment de Pfyffer dans lequel il commanda un bataillon pendant le siège que subit à Lille le maréchal de Boufflers, vers la fin de l'année 1708. Diesbach y fut blessé ; sa belle conduite lui mérita les éloges de ce maréchal et lui valut peu après (janvier 1709) le brevet de lieutenant colonel du régiment Pfyffer. Ce fut probablement en 1710, que, mécontent de ne pas être promu colonel, il posa au duc du Maine cette fière alternative : « ou bien colonel, ou bien congé », alternative qui se résolut par le congé. Il y a lieu de croire que le certificat daté du 22 septembre 1710 lui fut donné à l'occasion de sa sortie du service. Il ne fut pas embarrassé de poursuivre ailleurs sa carrière militaire ; les Etats Généraux de Hollande étaient alors en guerre contre la France, il en reçut commission de lever un régiment de deux bataillons de 1200 hommes. L'ambassadeur de France ne tarda pas à protester auprès du gouvernement de Fribourg ; il demanda que le recrutement fût interdit. Cette mesure fut, en effet prise, mais Diesbach sut l'éviter ; il ne se gêna même pas d'envoyer copie de la capitulation qu'il avait conclue. Le Conseil de Fribourg désavoua alors sa conduite, lui intima l'ordre de quitter son régiment et le frappa d'une amende de cent-quarante écus (1711, novembre 17). Diesbach n'en eut cure, car il était soutenu par l'empereur Charles VI, lequel, en janvier 1712, s'engagea à prendre le régiment à son service dès que la guerre serait finie. Les plaintes de la France redoublèrent, accompagnées de la menace d'interdire la sortie du sel de Bourgogne et l'importation des fromages. Diesbach fut de nouveau mis en demeure de quitter le régiment, cette fois sous la menace de l'exclure du Conseil des Deux Cents dont il faisait partie. Au mois de décembre 1712, ce régiment ayant été envoyé dans le Milanais, l'Espagne, à son tour, y vit une infraction à son alliance, et joignit ses protestations à celles de la France. Enfin, en janvier 1713, le Conseil des Deux Cents prit la décision ferme d'exclure Diesbach de son sein si dans le délai de six semaines, il n'avait pas quitté le régiment. Vaine mesure ; elle ne le détermina pas à rompre sa carrière militaire.

Au mois de janvier 1712, l'empereur Charles VI s'était engagé à prendre ce régiment à son service dès que la guerre serait finie ; la paix ayant été conclue à Utrecht l'année suivante, Diesbach fut d'abord, en qualité de Obrist Feldwacht-

<sup>1</sup> Archives cantonales de Fribourg ; *Leu*, Lexicon ; *Girard*, Histoire militaire des officiers suisses ; *de Ghellinck*, Chartrier de la maison de Diesbach.

meister<sup>1</sup>, au service de Jean-Guillaume, comte palatin du Rhin ; et, le 28 avril 1714, il fut admis avec ce même grade dans l'armée impériale. Ce doit être en cette qualité que sous les ordres du prince Eugène de Savoie, il fit campagne en Hongrie contre les Turcs en 1716 et 1717 aux sièges de Temesvar et Belgrade. Le traité de paix de Passarowitz (1718) mit fin à la guerre ; mais à celle-ci en succéda une autre dans le royaume de Naples contre les Espagnols, qui cherchaient à récupérer ce royaume cédé à l'Autriche par les traités d'Utrecht et de Rastadt ; Frédéric de Diesbach y eut aussi un rôle glorieux. Cette guerre s'étant étendue à la Sicile, Diesbach y combattit encore pour l'empereur, spécialement au siège de Messine (1719).

En 1721, la Savoie échangea avec l'Autriche la Sicile contre la Sardaigne, l'empereur devint ainsi roi des Deux Siciles ; Diesbach fut nommé gouverneur de Syracuse (1722), et l'année suivante, il épousa la comtesse Victoire de Pharaone, de Messine, veuve de Dom Marie de Spadafora<sup>2</sup>.

Dangereusement blessé à la bataille de Parme (1734), il se retira à Fribourg et y mourut en 1751 ; sa veuve lui survécut jusqu'en 1770, étant parvenue à l'âge rarissime de 104 ans<sup>3</sup>.

François-Philippe, frère cadet de Jean-Frédéric, naquit à Fribourg le 21 février 1683 ; il s'enrôla aussi au service de France et y fit une belle carrière, à commencer par le grade d'enseigne aux Gardes-suisses en 1697 jusqu'à celui de maréchal de camp en 1738.

Sa descendance adopta la désignation de Diesbach-Steinbrugg, du chef d'Elisabeth de Steinbrugg, mère de Jean-Frédéric et de François-Philippe.

Il épousa Marie-Louise de Diesbach-Belleroche dont il eut deux fils et deux filles ; l'une d'elles fut la femme de Louis-Augustin d'Affry, le premier Landamman de la Suisse. Il mourut le 7 avril 1764.

Sa postérité s'éteignit en la personne de son fils François-Philippe-Xavier, mort le 30 septembre 1820, lequel fut le dernier titulaire du titre comtal créé par le diplôme de 1718 ; celui-ci eut un seul fils, *Romain-François-Philippe-Louis*, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant aux Gardes-suisses, massacré à la Conciergerie le 2 septembre 1792.

**52. de Diesbach, 1722.** Charles VI, élu empereur romain, accorde, en sa qualité de roi des Deux Siècles, le titre de prince à Jean-Frédéric, baron de Diesbach et comte du Saint-Empire, colonel d'un régiment d'infanterie et général-major<sup>4</sup>, ainsi qu'à sa descendance masculine, par ordre de primogéniture ; 9 mai 1722, au château de Luxembourg.

<sup>1</sup> Obrist Feldwachtmeister doit probablement se traduire par général-major ou par général de bataille ; cette dernière appellation fut adoptée par Diesbach lui-même dans un de ses ex-libris (Hubert de Vevey, dans Annales Fribourgeoises, 1922, p. 46), elle correspondait peut-être au terme usité en France de sergeant de bataille.

<sup>2</sup> Je donne la graphie Pharaone, plutôt que celle de Faraone ; elle est tirée du testament de cette dame reçu à Fribourg le 6 février 1769 par le notaire J. J. Stoecklin.

<sup>3</sup> Hubert de Vevey, op. cit., p. 48.

<sup>4</sup> En sus du grade de colonel d'infanterie, le diplôme donne celui de *generalis campi vigilliarum praefectus*, correspondant, sans doute, à celui de *General Feldwachtmeister*, soit à celui de général-major, le quatrième grade militaire dans l'armée ; en 1723, il fut promu à celui de feld-maréchal-lieutenant, du degré immédiatement plus élevé.

Original en texte latin, signé Yo il Rey, aux archives de la famille de Diesbach-Torny, imprimé dans le *Chartrier de la maison de Diesbach*, par Ch. de Ghellink, Gand, 1889.



## FRIDERIC PRINCE DE DIESBACH,

Comte du Saint Empire, Gentil-home de la Chambre, Feldt Marechal Lieutenant, Conseiller de Guerre Aulique Colonel d'un Regiment d'Infanterie Allemant, Gouverneur de Siracuse, & de ces dependances pour le service de Sa Majesté Imperiale, & Catholique

## CHARLE VI.

Fig. 2. Ex libris de F. de Diesbach.

empereurs romains ; aussi des évêques et des chevaliers ; en particulier les glorieux états de service de Jean-Frédéric de Diesbach, à savoir : dans la dernière guerre en Belgique, en Hongrie dans la prise sur les Turcs des villes de Peterwardein, Temesvar et Belgrade ; enfin, sa brillante conduite durant la récente guerre de Sicile, dans la défense de Melazi<sup>1</sup> et le combat de Francavilla<sup>2</sup> où il fut blessé grièvement, ce

<sup>1</sup> in defensione Melazensi.

<sup>2</sup> Ville de l'ancien royaume de Naples.

Le texte du diplôme indique qu'il fut muni du sceau du royaume de Sicile, mais il n'y est plus appendu ; il était probablement fixé à des cordons de soie jaune passée au travers du bas des feuilles de parchemin et dont les bouts déchirés sortent des feuillets du milieu.

Il semble que l'on ait évité de faire intervenir la chancellerie impériale allemande dans la composition et l'expédition du document ; en-dessous de la signature du souverain, écrite en espagnol *Yo il Rey*, on lit l'inscription ci-après : V. M. concede al Conde Federico de Diesbach, sus hexederos y successores legítimos y en falta de ellos al pariente mas cercano de sangre el titulo de Principe enel Reyno de Sicilia. (signé) *Consultado*.

Motifs de la concession : ancienne illustration de la famille de Diesbach, laquelle, depuis plusieurs siècles, à commencer en 1191 avec Rodolphe des barons de Diesbach, a fourni des hommes qui l'ont illustrée, en temps de paix et en temps de guerre, par les services rendus à divers princes de l'Europe et

qui lui fit obtenir de l'empereur le commandement du régiment de Holstein. Le diplôme statue que le titre de prince est accordé après délibération et avec approbation du souverain conseil des Espagnes, qu'il est transmissible de père en fils par ordre de primogéniture, qu'il est attaché à la terre ou au fief que Jean-Frédéric de Diesbach possède peut-être ou qu'il acquerra dans le royaume de Sicile<sup>1</sup>, terre ou fief érigable dès lors en principauté ; et qu'à défaut de descendance masculine de Jean-Frédéric de Diesbach, le titre passera à son plus proche parent de sang.

C'est sur une terre ou un fief à Santa Agata<sup>3</sup> que Frédéric de Diesbach assit son titre de prince. (à suivre.)

## Urner Ex libris, NACHTRAG

von ALFRED SCHALLER, Sisikon

Da sich, auf den in Heft 1/2 des Archivs erschienenen Aufsatzes, verschiedene, mir noch unbekannte Quellen aufgetan, so sei zur Vervollständigung ein Nachtrag hier angefügt.

**Arnold, Jos. Leonz.** Das auf S. 51 als Unikum in schlechtem Zustande erwähnte Blatt hat sich wohlerhalten in der Sammlung des Herrn Frédéric Raisin in Genf, vorgefunden, welcher uns dieses, wie das folgende, zur Verfügung gestellt hat.

Die untenstehende Abbildung zeigt, dass der Helm nicht, wie vermutet, gekrönt ist, sondern dass aus einer Zindelbinde die Helmfigur herauswächst. (Fig. 1).

**von Beroldingen, Franz Cölestin Caspar Wilhelm.** Fig. 2 ist die Abbildung des auf S. 52 beschriebenen Blattes. Drollig ist, dass auf diesem Blatt das Wappentier kaum mehr als Bär angesprochen werden kann, eher noch auf dem der Figur 23, aber auf allen drei beschriebenen Blättern tragen die Bären regelrechte Löwenschwänze.

**Burnott Ignaz.** Herald. Holzschnitt, 41 × 55 mm. In ovalem, durch vier stilisierte Blumen gegliederten Blätterkranz, verschnörkelten Schild, überragt von Mitra, Stab und Schwert, das Wappen. Es ist quadriert und zeigt in Feld 1 das Stifterwappen Seldenbüren der Abtei Engelberg: in G. einen schwarzen Bärenkopf, Feld 2 das Familienwappen Burnott, in Gr. einen goldenen Panzerarm mit Streithammer bewehrt, Feld 3 den Habsburgerlöwen für die Herrschaft Grafenort und

<sup>1</sup> Il existe en Sicile deux localités de ce nom : Santa Agata li Battati dans la province de Catane, et Santa Agata del Militello dans la province de Messine ; j'ai la persuasion que le fief possédé par Frédéric de Diesbach était situé dans cette dernière, car du chef de sa femme il avait des attaches dans la région de Messine. Santa Agata del Militello est une petite ville sur la côte nord de la Sicile, à mi distance entre Messine et Palerme.